UNION PROFESSIONNELLE DES METIERS DE LA MONTAGNE

UPMM

Procès verbal de l'AG du 04 mars 2016

www.upmm.be

L'UPMM a tenu son assemblée générale annuelle le 04 mars 2016 conformément aux statuts de l'Union (Articles 24 et 25). Elle s'est déroulée à Jambes dans les locaux de l'ADEPS. Le président ouvre l'AG vers 18h30.

1. Rapport du président

Le président souhaite la bienvenue aux participants. Il rappelle l'histoire et les objectifs de l'UPMM, basés sur l'obtention d'une assurance et la représentativité dans le milieu professionnel de la montagne. Il rappelle également que l'association fonctionne de manière bénévole et que toute aide des membres est la bienvenue pour participer aux projets de l'association.

Le président souligne la croissance du nombre d'affiliés qui a compté 82 membres en 2015, un sommet pour l'UPMM depuis sa création.

Il revient également sur les projets 2016 dont la proposition d'augmentation de la cotisation (de 120 € à 135 €) en vue du soutien aux actions futures. Le président signale qu'il s'agit de la première proposition d'augmentation depuis la fondation de l'Union. Suite à cette proposition, l'Assemblée Générale marque son accord sur l'augmentation de la cotisation de 120 € à 135 €, à partir de 2017.

Autre projet essentiel pour l'avenir, l'organisation de l'AG UIMLA 2017 qui se déroulera en Belgique. Un groupe de travail sera mis en place afin d'organiser au mieux cette AG internationale, vitrine de la profession d'Accompagnateur en montagne.

2. Rapport du Trésorier

Le trésorier présente et explique en détail le bilan comptable 2015 (synthèse recettes et dépenses 2015, régularisation des cotisations entre années civiles, …), vérifié par le président. Le bilan est stable, sans sorties supérieures aux rentrées. Gabriel met à disposition des membres le journal des comptes, les extraits bancaires et justificatifs.

En 2015, l'UPMM a compté 82 membres, comprenant une majorité de membres « Rando ». Le nombre d'affilés est en augmentation par rapport aux années précédentes. A ce jour, l'année 2015 compte le plus grand nombre de membres depuis le début de l'UPMM.

Concernant la couverture d'assurance hors Europe géographique, le trésorier insiste sur l'importance d'avertir l'UPMM des détails de son projet (itinéraire, logement, …) afin de définir précisément le complément financier, car cette zone n'est pas couverte par l'assurance de base UPMM.

Différentes réflexions et questions sont abordées par les membres.

Une proposition consiste à faire le tour des autres assurances afin d'identifier l'assurance la plus abordable. Le trésorier souligne l'intérêt du contrat actuel, qui offre la possibilité d'imposer les activités que nous voulons assurer à la compagnie d'assurance.

L'AG UPMM décide donc elle-même des activités que nous voulons fédérer. Un autre avantage réside dans la mutualisation des risques par la couverture de différentes activités.

Une autre question vise la couverture d'assurance de membres français. Gabriel précise que cette question a été posée au courtier et à la gestionnaire de dossier de la compagnie d'assurance AXA. Il en ressort que l'UPMM n'a pas de possibilité d'assurer des membres non résident en Belgique. Un retour a été fait aux membres UPMM concernés par cette nouvelle information (luxembourgeois et français). Il ne s'agit pas ici d'un problème lié aux cotisations sociales, mais bien à la gestion des litiges par le cabinet d'avocat de la compagnie d'assurance en cas de sinistres d'un résident étranger (augmentation des primes et frais de gestion).

Il existe la possibilité d'être membre de l'UPMM non résident mais sans bénéficier de l'assurance (membre honoraire). Ces membres devront simplement prouver qu'ils sont couverts par leur propre assurance. Enfin, une dernière réflexion a pour objet une meilleure identification de la cotisation UIMLA dans le bilan des comptes et résultats.

L'Assemblée Générale marque son accord sur le rapport comptable et décharge le Comité Directeur des comptes. Les comptes 2015 et le budget prévisionnel 2016 sont approuvés.

3. Comité directeur (CD)

Suites aux élections lors de l'Assemblée Générale 2015, qui ont vu la validation des candidatures d'Yves Dellicour et de David Lequeux pour une meilleure représentativité de l'escalade au sein du Comité directeur, des élections ne sont pas prévues cette année.

Le Comité directeur a néanmoins reçu la candidature d'Alain Dantinne, titulaire de la formation initiateur en Randonnée. Les membres du comité se réjouissent de l'intérêt et de la motivation d'Alain à participer aux projets de l'UPMM. Statutairement, il n'y a pas de poste à pourvoir au sein du Comité directeur en l'absence de démission. Afin de bénéficier de l'aide d'Alain Dantinne, ce dernier sera associé au Comité directeur en tant que conseiller.

4. Bilan des actions 2015

La principale action menée visait les membres moniteurs escalade de notre Union. Un sondage a été réalisé auprès des brevetés adeps niveau 1, 2 et 3 afin de mieux cerner leurs attentes. Nous avons reçu peu de réponses en retour. Le Comité réfléchit à la mise en place d'une alternative plus porteuse comme l'organisation d'une table ronde ou d'une conférence sur des thèmes d'intérêt comme la croissance population de grimpeurs et des encadrants, la protection de la profession,… Ce projet sera à l'ordre du jour d'un prochain CD.

Le Comité directeur a également décidé de limiter les actions liées au matériel technique ou de promotion (softshell, buff, autocollant,…) car jugé financièrement trop onéreux pour les finances de l'UPMM.

Enfin, le Comité directeur s'est renseigné sur les possibilités de révision complète du site internet. Nous avons sollicités quelques agences de communication. Les différents devis reçus portent sur un budget de 7.000 euros minimum. Au vu des montants demandés, le CD a décidé de réaliser cette révision en interne.

5. Objectifs 2016

- Table ronde – conférence des moniteurs escalade

Développement des actions à destination des moniteurs escalade membres de l'UPMM : organisation d'une conférence pour les moniteurs escalade afin de mieux cerner leurs attentes. L'objectif est de renforcer les liens entre brevetés escalade et l'UPMM par la mise en place de projets (formation continuée, assurance adaptée, …).

- Groupe de Travail AG UIMLA 2017 - Belgium

En 2017, la Belgique sera en charge de l'organisation de l'assemblée générale UIMLA 2017. Cet événement d'ampleur internationale nécessitera la mobilisation des forces vives de l'UPMM, membres et comité directeur.

Un groupe de travail sera créé avec les personnes intéressées par le projet en vue d'organiser au mieux cette AG (logistique, activités, communication,…), vitrine de la profession d'Accompagnateur en Montagne. Un mail sera envoyé aux membres Rando et AEM de l'UPMM pour constituer le groupe de travail.

- Site internet

Le site internet a connu quelques problèmes d'updating fin d'année. Il est à nouveau opérationnel mais il faudra réfléchir à son évolution et à ses objectifs (infos assurance et recyclage, liste des moniteurs, info projets, lien vers les sites personnels,…). Comme précisé plus haut, cette révision se réalisera en interne au vu des montants importants demandés par les agences de communication sollicitées.

6. Informations générales

- Formations CAB

- Organisation de formations Rando initiateur, Rando Educateur, escalade initiateur et animateur en 2016.

- Commission Pédagogique Mixte

- Dans le cadre de la CPM, l'UPMM a insisté sur l'intérêt des recyclages mais également sur l'importance de la flexibilité d'organisation. Il est nécessaire de fournir différentes possibilités de participation aux moniteurs en attente de recyclage en fonction de leurs disponibilités. Aussi, l'UPMM préviendra les membres de l'organisation des recyclages.

- Trois référentiels de formation ont été validés : Rando initiateur, Rando Educateur et Escalade Initiateur

- AG UIMLA 2015

- Droit de vote : La représentativité des grandes associations nationales a malheureusement été augmentée contre l'avis de l'UPMM.

- Cotisation : Proposition du SNAM (augmentation des couts des petites associations de plus de 200%) a été recalée suite à une contre-proposition de l'UPMM.

- Participation d'un représentant UPMM (Pol) aux Groupes de Travail Stratégie / Statut et ROI. Il est également le responsable du groupe de travail Technique.

- Réforme des statuts : la croissance de UIMLA (14 pays) pose la question de la représentativité des pays fédéraux.

- Projet d'échanges de formateurs entre les pays

7. Divers

En France, il existe une possibilité de libre établissement et de prestations de services pour 3 semaines par an. Les membres AEM sont un peu perdus par rapport aux démarches à réaliser pour obtenir la carte Pro française (Déclaration d'éducateur sportif,…) et travailler en France. A ce sujet, Pol réalisera une synthèse des démarches à mettre en place. Elles seront mises à disposition sur le site internet de l'UPMM.

Le Comité directeur clôture de l'AG vers 20h30 et invite l'assemblée à prendre le verre de l'amitié.